

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 13 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE : 13 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33  
Présents : 23  
Votants : 26

L’an deux mille vingt-trois, le vingt septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,  
Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, Mme. CHATELAIN, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. MARCIN, M. AZIMI, M. GAYDOUK Mme. DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme RAKOTOMALALA, (Procuration à M. GAILLARD)  
Mme. BIGLIONE (Procuration à M. LONGEAULT)  
M. FARIGOULE (Procuration à Mme AZDAD)

**Absents excusés :**

M. CAMARA  
M. ALIMI  
M. HILALI  
Mme. KHARJA  
Mme. LARABI  
Mme. SIRAS  
M. ODIRA

**RAPPORT ANNUEL 2022 DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC « EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX »**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

**VU** la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République,

**VU** l'article L. 3131-5 du code de la commande publique,

**VU** l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales,

**VU** le rapport annuel présenté par le concessionnaire pour l'année 2022, annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** l'exploitation par un concessionnaire des marchés communaux de plein vent par la société SOMAREP,

**CONSIDERANT** la consultation de la commission consultative des services publics locaux le 22 juin 2023,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**PREND ACTE** du rapport de concession pour l'exploitation des marchés communaux, attribué à SOMAREP, pour l'année 2022.

Chanteloup-les-Vignes, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :
- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20230925-2023-DEL-64-DE  
Date de réception préfecture : 25/09/2023